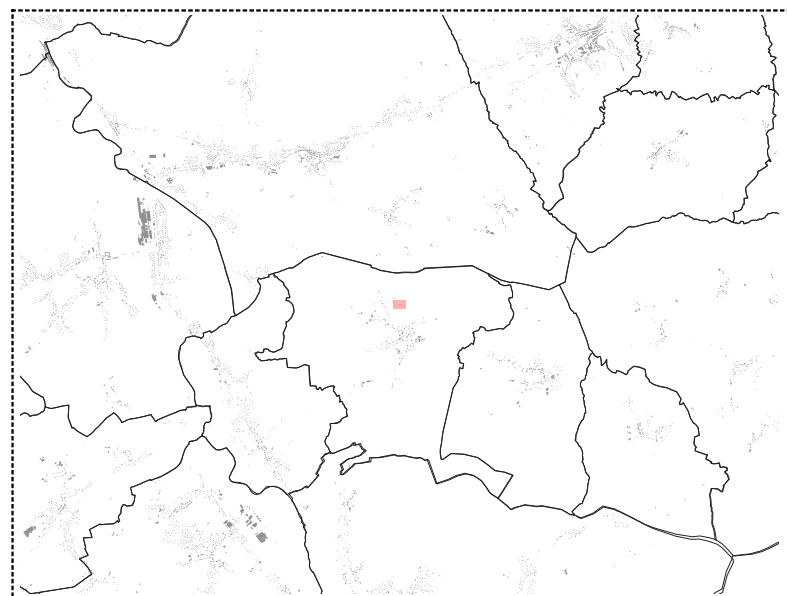
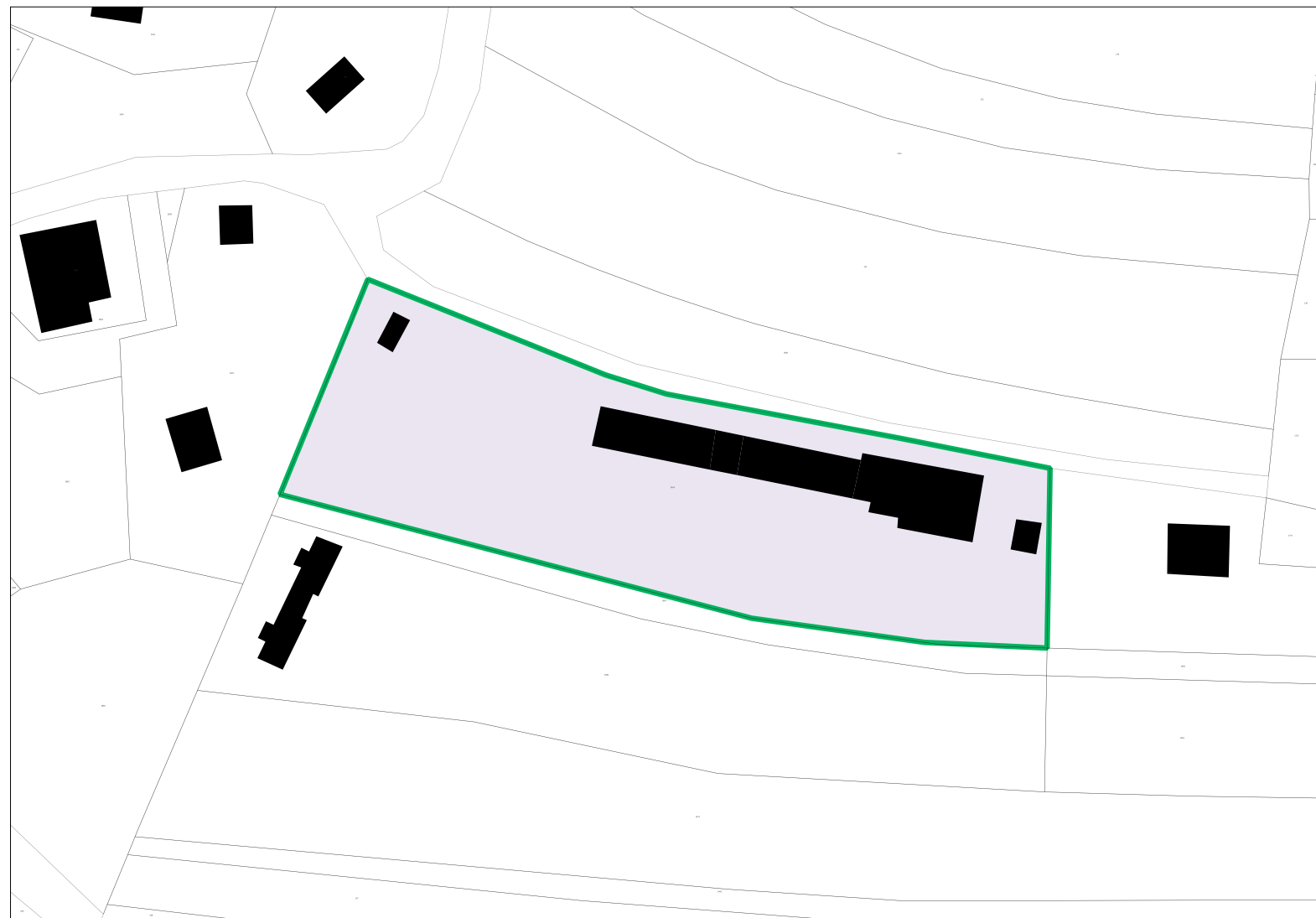




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

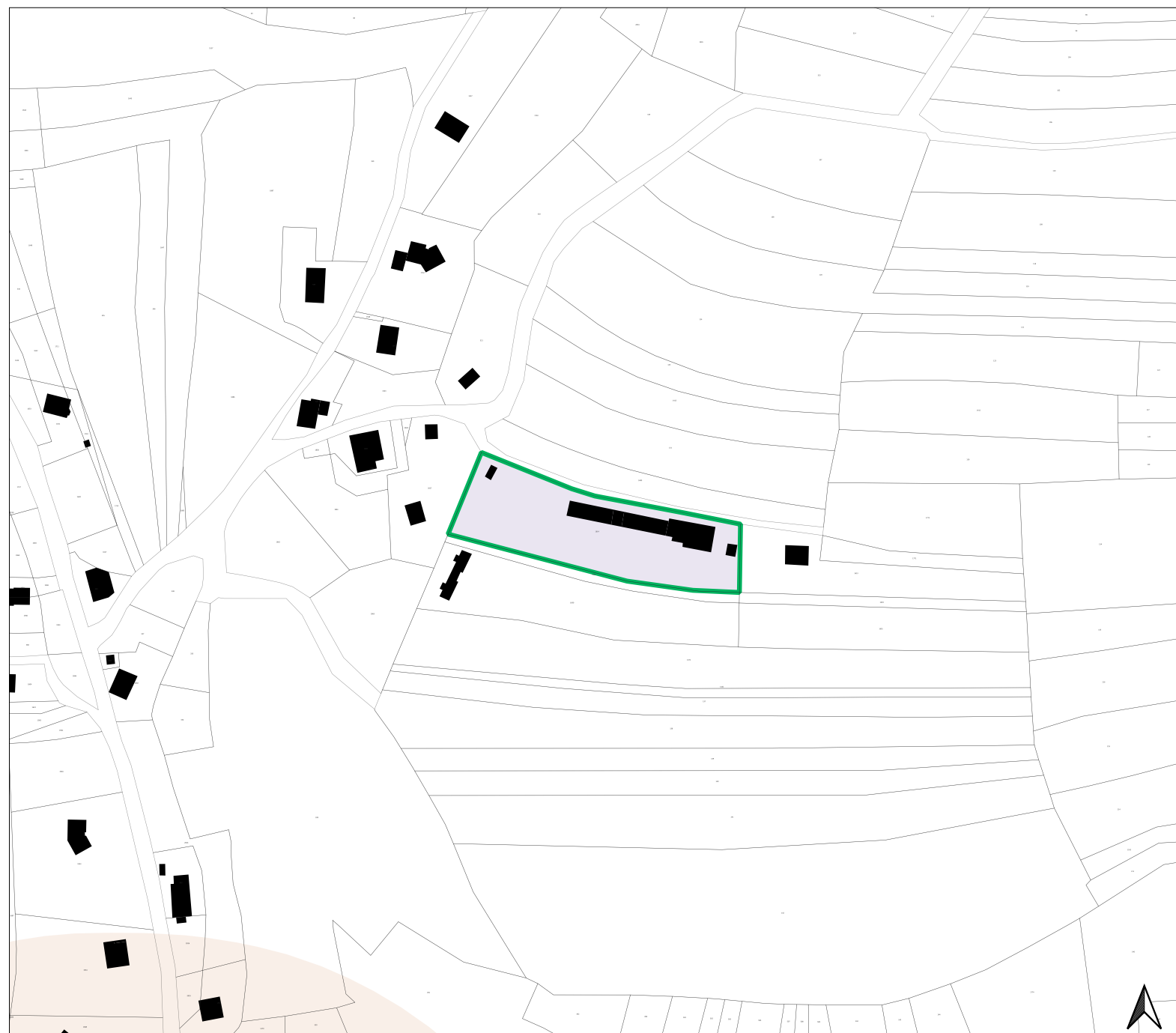
SURFACE (en ha) : 0.43

PROJET : > Site existant - Colonie de vacances

> Privé

> Colonie de vacances : permettre au site de se développer





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%
ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

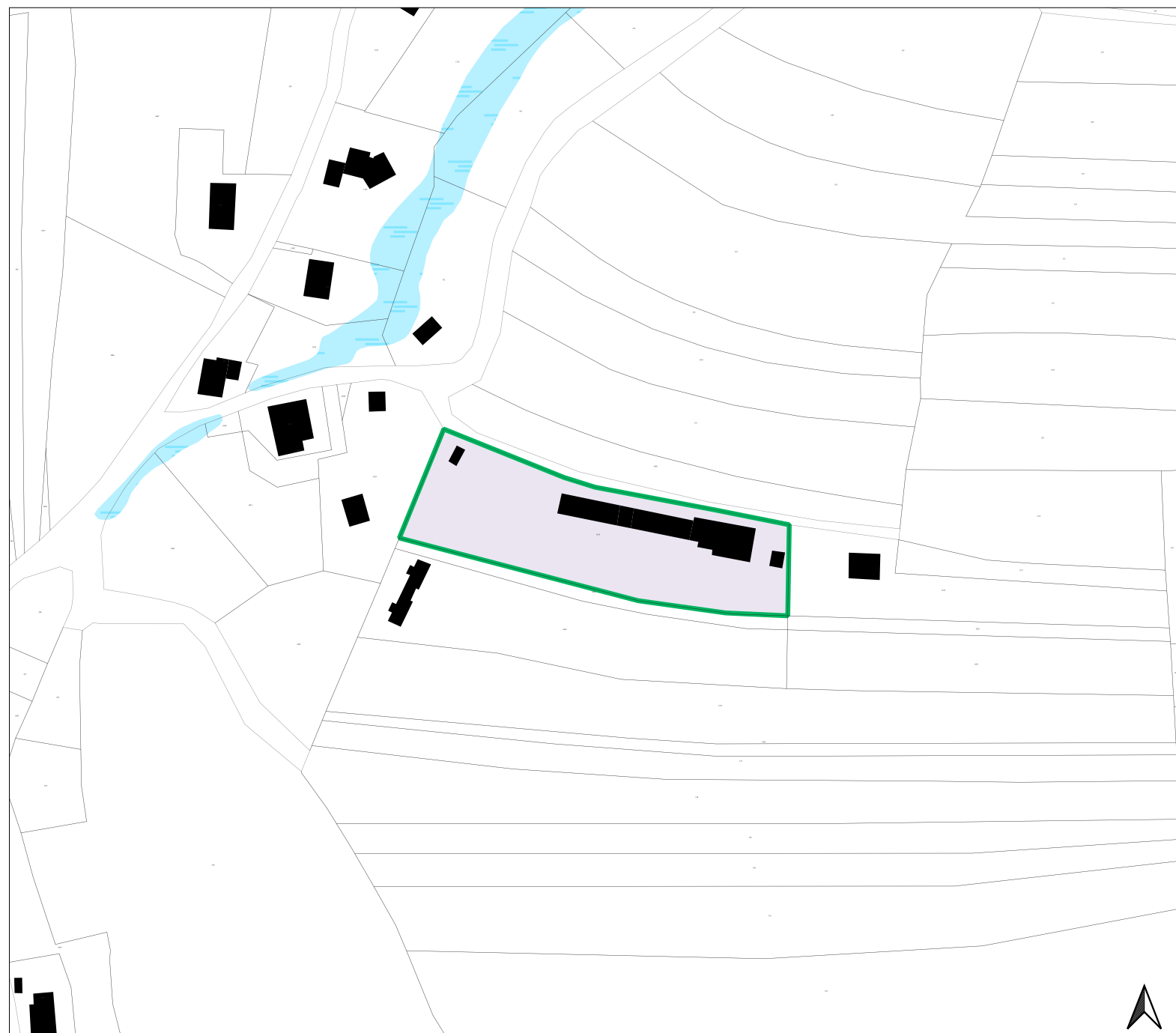
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
- Niveaux d'aléa : Fort
- Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

- Faible
- Moyen

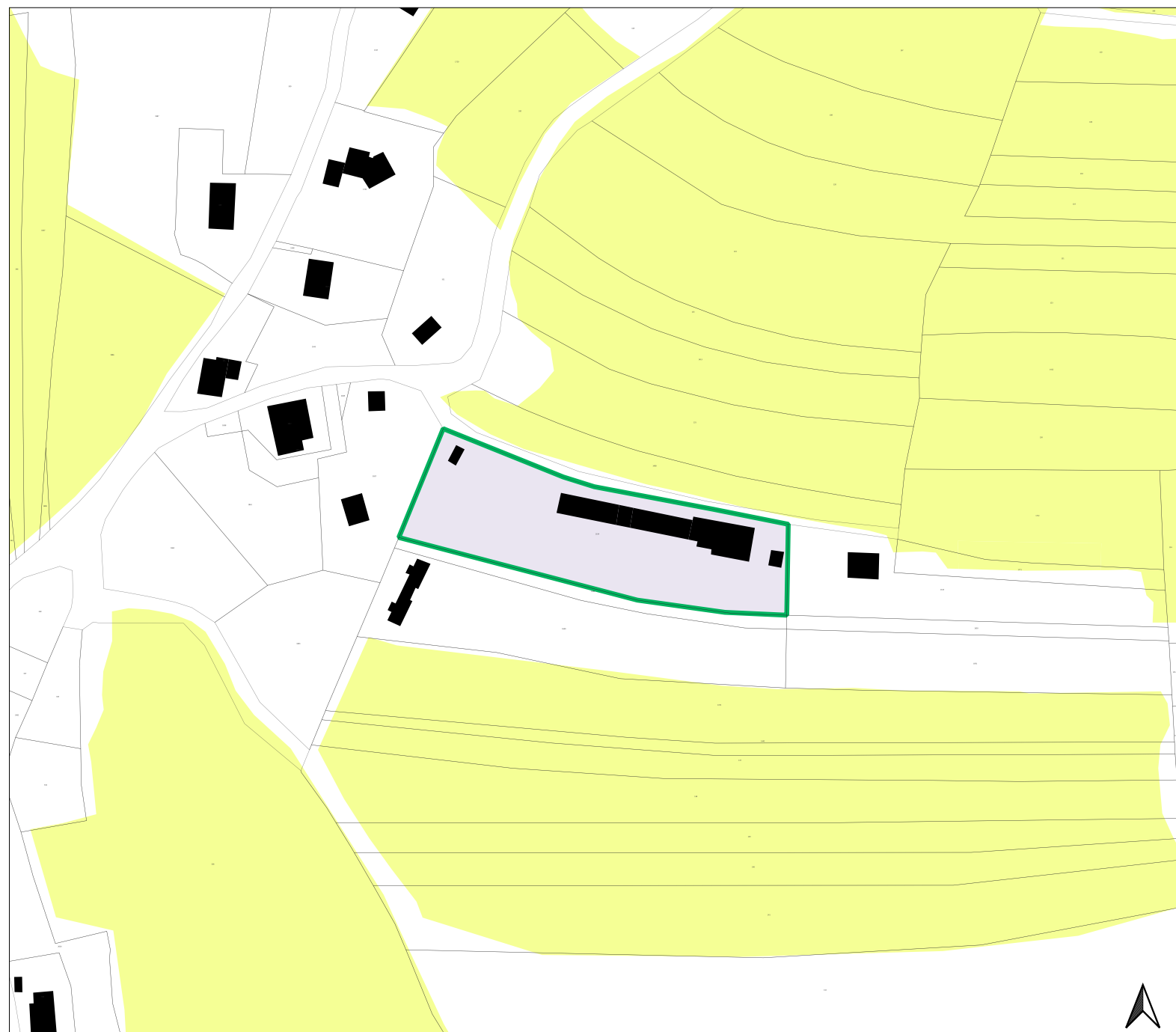


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers. Le site est entièrement artificialisé, aucun impact supplémentaire n'est attendu sur les milieux

-  **Délimitation du secteur**
- Enjeux environnementaux et paysagers**
-  Arrêté de Protection de Biotope
 -  ZNIEFF 1
 -  ZNIEFF 2
 -  NATURA 2000
 -  Zone Humide Effective
 -  Réserve nationale
 -  Réservoirs trame prairie
 -  Corridors trame prairie
 -  Réservoirs trame forêt
 -  Corridors trame forêt
 -  Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%
ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022

- Enjeux forestiers**
- ONF- Forêts Publiques